

(4) Acquisition d'intérêts dans l'exploration pétrolière

La JNOC acquiert directement des intérêts dans l'exploration pétrolière dans les pays producteurs où la participation gouvernementale est primordiale au cours des étapes préliminaires. Les intérêts acquis par la JNOC sont transférés aux entreprises privées en moins d'un an.

(5) Établissement de stocks pétroliers et promotion du stockage

Pour maintenir et accroître les stocks pétroliers du Japon, la JNOC consent des prêts aux entreprises privées pour leur permettre d'acheter du pétrole aux fins du stockage. Elle verse aussi des capitaux propres et consent des prêts aux entreprises en participation de stockage pétrolier, constituées dans le but précis de construire et d'exploiter de nouvelles installations d'entreposage au moyen d'arrangements de location avec des entreprises qui stockent du pétrole. Elle s'occupe également du programme national de stockage afin d'accroître les stocks nationaux.

(6) Recherche-développement

La JNOC encourage la recherche-développement en techniques pétrolières par l'entremise du Centre de recherche technologique, créé en 1972 en collaboration avec le secteur privé et maintenant établi dans ses nouvelles installations.

(7) Collecte de renseignements sur l'exploitation pétrolière dans le monde

La JNOC rassemble des renseignements sur l'exploitation pétrolière à l'échelle internationale, par l'intermédiaire de ses bureaux de représentation situés dans huit villes importantes à travers le monde.

Pays en voie de développement

Depuis 1980, la JNOC effectue des études géologiques et géophysiques dans des pays en voie de développement. Elle le fait gratuitement et rien n'engage les pays en question à expédier au Japon le pétrole ou le gaz éventuellement découvert. Le budget annuel de la JNOC pour cette activité est d'environ 20 millions de dollars canadiens. Le Centre de recherche technologique de la société accueille aussi des stagiaires des pays en voie de développement.

Remarques

À l'instar de Petro-Canada, la JNOC a été créée pour garantir un approvisionnement stable en pétrole pour le pays. Cependant, le mandat de la JNOC est limité au pétrole (alors que celui de Petro-Canada s'étend à toutes les formes